

# LA TRANSMISSION HORS SUCCESSION DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL : QUELS OUTILS ?

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les particularités et le fonctionnement du trust
- Appréhender les conséquences civiles et fiscales en France
- Faire le point sur les contrats d'assurance-vie
- Maîtriser la tontine
- Connaître les stratégies fondées sur le changement de loi applicable au régime matrimonial

## CONTENU

### I- Les transmissions liées au décès

- Le contrat d'assurance-vie (loi applicable et traitement fiscal)
- La tontine (conditions de validité et fiscalité)
- Le trust (notion, fonctionnement, conséquences civiles et fiscales)

### II- Les transmissions liées au mariage

- Le changement de loi applicable au régime matrimonial
- Le changement de régime matrimonial
  - Rappel des règles, conditions, formalités

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

## PÉDAGOGIE

### Marjorie DEVISME,

Directrice du Centre notarial de droit européen, Docteur en droit

### Frédéric VARIN,

Notaire à Distré (49), spécialiste en DIP, délégué de la cour d'appel d'Angers

MARDI 1<sup>ER</sup> AVRIL

8h45 - 12h15 | 13h30 - 17h  
Club Med d'Opio

### Public concerné

Notaires et collaborateurs  
Des connaissances en DIP sont  
conseillées

### Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour  
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

### Moyens techniques

Projection du cours sur écran  
(vidéoprojecteur) accompagnée le  
plus souvent d'un support numérique

### Méthodes pédagogiques

Cours magistral et interactif  
(questions/réponses)  
Etude de cas pratiques selon la  
répartition suivante :  
70% théorie / 30% pratique

### Méthode d'évaluation

Une évaluation de l'acquisition des  
compétences est réalisée au cours de  
la formation au moyen d'un QCM

### Modalités et délais d'accès

Inscription sur : [formation.adnov.fr](http://formation.adnov.fr)  
à l'aide de vos codes ID.NOT

- Les inscriptions sont possibles  
jusqu'à 15 jours avant le début de la  
formation
- Un bon de commande vous sera  
envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous  
sera adressée environ 15 jours  
avant le début de la formation  
accompagnée de la convention de  
formation qui sera à nous retourner  
signée
- Les supports de cours vous seront  
adressés au plus tard le jour de la  
formation
- À l'issue de la formation et sous  
réserve de la réception de la feuille  
d'émargement signée, un certificat de  
réalisation (attestation de présence)  
vous sera envoyé
- La facture sera éditée à l'issue de la  
formation et envoyée par courrier à  
l'office

### Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations  
pour l'accessibilité aux personnes  
en situation de handicap, vous  
pouvez contacter le CSN par écrit à  
l'adresse : [formation@csn.notaires.fr](mailto:formation@csn.notaires.fr)  
ou par téléphone au 01.44.90.30.54 /  
01.44.90.30.83 / 01.44.90.30.01